

Municipalité de Saint-Jacques



DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE SURPRESSION TEMPORAIRE SUR LE RANG SAINT-JACQUES

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2020-02-A

La Municipalité de Saint-Jacques demande des soumissions pour des travaux de construction d'un poste de surpression temporaire. Les travaux comprennent l'installation d'un système de surpresseurs dans un bâtiment de type roulotte ou équivalent, le raccordement des conduites au réseau de distribution de la Municipalité, la remise en état du site (reconstruction de la chaussée, etc.) et les travaux électriques associés.

DOCUMENTS

Les documents de soumission sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (www.seao.ca).

Toute communication ou question doit être acheminée par écrit à :

Monsieur Benoît Marsolais Directeur des travaux publics Travauxpublics@st-jacques.org

Toutes questions ou demandes écrites doivent être acheminées au plus tard le 9 mars 2020 afin de permettre au responsable de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toute demande reçue après ce délai ne sera pas considérée.

Il est convenu que tout renseignement donné ou communiqué par un préposé ou employé de FNX-innov ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres ni les plans et devis ni être supplétif à ceux-ci.

EXIGENCES

En plus de se conformer aux exigences des documents de l'appel d'offres, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin et remise sous pli cacheté avec l'inscription « Poste de surpression temporaire » et doit être accompagnée :

- D'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalant à 10 % du montant de la soumission en faveur de la Municipalité et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumissions ;
- D'une lettre d'intention de la part d'une compagnie autorisée à se porter caution et s'engageant à fournir un cautionnement d'exécution équivalant à 50 % du montant du contrat, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'œuvre équivalant à 50 % du montant du contrat.

L'entreprise doit également se conformer aux restrictions et conditions suivantes :

- L'entreprise doit être titulaire d'une licence émise par la R.B.Q. et qui est « sans indication de restriction au sens de la Loi sur le bâtiment aux fins de l'obtention d'un contrat public » ;
- L'entreprise ne doit pas avoir été déclarée coupable à l'égard de la L.E.R.M., la Loi électorale (L.R.Q., c. E-2.3) et la Loi sur les élections scolaires. Son nom ne doit pas être inscrit sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas inscrit sur le registre du D.G.E. à cet effet ;

• L'entreprise doit fournir son attestation fiscale émise par Revenu Québec. Aussi, l'entrepreneur devra soumettre, avant le début des travaux, une liste de ses sous-traitants comprenant notamment le numéro et la date de délivrance de l'attestation fiscale de ceux-ci.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront adressées à madame Josée Favreau, directrice générale, et seront déposées à la mairie de Saint-Jacques située au 16 rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) JOK 2RO au plus tard à 11 h le lundi 16 mars 2020 et seront ouvertes publiquement à la même date et à la même heure.

La « Municipalité de Saint-Jacques » se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de passer outre, et ce, que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, LE 27^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2020.

Josée Favreau, g.m.a

Directrice générale et secrétaire-trésorière